

Service des travaux publics (employé principal)

Organisme Franklin

La Municipalité se situe entre Hemmingford et Huntingdon, à proximité de la frontière américaine, et elle fait partie de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Son territoire comprend approximativement 80 km de routes de juridiction municipale ainsi que de trois(3) routes provinciales (201,202 et 209).

(450) 827-2538 (450) 827-2640

Catégorie Travaux publics / voirie

Type de poste Permanent, Temps plein

Date d'entrée en vigueur Le 2015-06-25

Date limite du concours Le 2015-07-15

Responsabilités

L'employé doit remplir adéquatement toutes les fonctions et responsabilités qui lui sont attribuées dans la description de tâches suivantes, la liste ci-dessous n'étant pas exhaustive:

- Entretien des routes, des chemins, des trottoirs, des ponts, des fossés et toute forme de signalisation, y incluant l'émondage et le débroussaillage des chemins et routes de juridiction municipale, et le nettoyage des fossés et des ponceaux, notamment pour s'assurer du bon écoulement des eaux;
- Effectuer les divers travaux de voirie;
- Veiller, en tant que responsable, à l'entretien et au déneigement des trottoirs, des stationnements municipaux et des espaces identifiés durant l'hiver en y allant par ordre des priorités établies;
- Planifier et organiser un calendrier de travail ainsi que des tâches administratives;
- Superviser et contrôler le travail des employés sous sa responsabilité;
- Surveiller les travaux réalisés par les entrepreneurs et sous-traitants;
- Superviser et exécuter les travaux d'entretien préventif, de nettoyage et de réparation des conduites municipales d'égouts et d'aqueduc;
- Contrôler régulièrement l'état des barrages érigés par les castors afin d'éviter des débordements d'eau et des inondations
- Prendre soin et entretenir toute la machinerie dont il dispose, de même que le garage municipal;
- Entretien du terrain des loisirs;
- Entretien et assurer le suivi de l'état général des bâtiments, y incluant la maison municipale;

- Mettre à jour l'inventaire du secteur « voirie » de la municipalité de manière continue et produire un inventaire des biens dont dispose la municipalité à tous les six(6) mois;
- Produire des rapports hebdomadaires et mensuels relatifs à son occupation du temps et des travaux accomplis;
- S'assurer de transmettre les plaintes à la direction générale et assurer le suivi lorsque requis.

Exigences

Le candidat doit faire preuve d'initiative, de jugement et avoir une capacité à travailler en équipe. Il doit être en mesure d'assurer une supervision efficace de son équipe, démontrer de solides habilités en planification, organisation, coordination et communication. Il doit être à l'aise dans l'établissement des priorités et être capable de s'adapter rapidement aux changements et aux urgences. Il doit posséder un esprit d'analyse et de synthèse lui permettant de bien connaître, d'analyser et de résoudre des problèmes. Il se doit d'être préoccupé par la qualité et la diligence du service aux citoyens.

Autre conditions requises :

- Être détenteur d'un permis de conduire valide;
- Ne pas avoir d'antécédent judiciaire incompatible avec le fonction.

Seront considérés comme des atouts :

- une expérience en voirie/travaux publics dans une municipalité ou toute autre expérience pertinente dans un domaine similaire ou connexe ;
- toutes cartes de compétences jugées utiles pour le domaine d'action.

Les employés du Service des travaux publics étant sous l'autorité de la direction générale, ils doivent s'y rapporter et rendre compte.

Conditions salariales

Le traitement sera établi en fonction de l'expérience pertinente du candidat.